



Jean-Roger Lassalas (Délégué), Bettina, Catherine B, Catherine P, Chantal B, Chantal J, Elisabeth, Georges, Jacques, Jean, Michelle et Thierry.

2022 est finie...bienvenue 2023 ! Nous vous présentons tous nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année à partager. Le comité 75 de France Parkinson sera toujours présent malgré le départ, fin juin 2023, de deux de nos bénévoles, Chantal B et Bettina.

Chantal occupe le poste de trésorière depuis de nombreuses années au sein du Comité. Avec modestie et discrétion, elle contribue à la bonne marche financière du comité grâce à ses compétences, sa fiabilité et sa grande disponibilité. Si vous assistez à nos réunions-conférences mensuelles du mardi, vous connaissez déjà Bettina, bénévole depuis trois ans et vous avez déjà pu apprécier la valeur de son engagement au sein de l'association. Son implication dans les actions à mener, son dynamisme ne manquent pas non plus d'être appréciés au sein du comité de Paris.

Le comité est toujours à la recherche de nouveaux bénévoles pour renforcer son équipe, proposer des idées nouvelles, satisfaire au mieux les attentes des adhérents. Si vous avez un peu de temps disponible, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse du comité.

Programme 1^{er} semestre A2PA pour les aidants

Les rencontres entre aidants ont lieu une fois par mois soit :

En visioconférence le mardi de 11h30 à 13h le 17/01, 14/02, 14/03, 18/04, 16/05, 13/06 et 11/07

En présentiel, à la plateforme d'accompagnement et de répit du 15^{ème} 106 rue Emile Zola, le jeudi de 14h à 15h30 le 19/01, 23/02 30/03, 20/04, 15/06 et 13/07

CONFERENCES : La conférence **du 10 janvier** aura pour thème la drosophile et sera animée par Monsieur Serge Birman, chercheur et celle **du 14 février** par Madame Sylvia Zimmers, psychologue, sur le thème de l'hypnose.

La ligne d'écoute téléphonique
01 84 60 69 50
Mercredi et Jeudi de 10h/12h et 14h/16h

Mise en place d'un groupe de paroles s'adressant aux aidants accompagnant un proche de moins de 60 ans, ou en activité professionnelle.

Les rencontres auront lieu le mercredi de 19h30 à 21h30 à Maison des Associations du 3ème, 5 Rue Perrée 75003 Paris aux dates suivantes : 18/01, 15/02, 5/04, 24/05 et 28/06.

Pour plus d'informations contactez Pierre Roquebert, psychologue, par courriel : pierre.roquebert@gmail.com ou par téléphone : 06 24 61 60 57.

ACTIVITES PROPOSEES PAR LE COMITE 75 AU 1^{ER} JANVIER 2023

ACTIVITES	LIEU	JOURS /HORAIRES	TARIF
ARTS /PLASTIQUES ART THERAPIE	Centre Brancion 18, avenue de la Porte Brancion 75015 PARIS	Jeudi de 10h30/12h	75€ par trimestre
CHORALE	Paroisse de l'Immaculée Conception 15, rue Marsoulan 75012 PARIS	Lundi de 17h/19h	35€ par trimestre (60€ couple)
DANSE THERAPIE	Espace Jeanne Garnier Salle Cassiopée 55, rue de Lourmel 75015 PARIS Espace SORANO 16 rue Charles Pathé 94300 VINCENNES	Vendredi de 10h30 /12h et de 12h/13h15 Vendredi 15h30/16h45	70€ par trimestre
PERCUSSION	Espace SORANO 16 rue Charles Pathé 94300 VINCENNES	Lundi de 13h30 /15h	70€ par trimestre
SOPHROLOGIE	Centre Brancion 18, avenue de la Porte Brancion 75015 PARIS	Mercredi de 11h/12h	60€ par trimestre
TAI CHI /QI GONG	Espace SORANO 16 rue Charles Pathé 94300 VINCENNES	Vendredi 10h30/11h30	70€ par trimestre
TENNIS DE TABLE	Salle Carpentier 25, avenue de la Porte d'Ivry 75013 PARIS	Jeudi de 10h /12h	135€ annuel (nouvel adhérent)
TANGO	Salle Espace des blancs manteaux 48, rue Vieille du temple 75004 PARIS	Jeudi de 15h30 à 17h	70€ par trimestre
YOGA	En Visioconférence	Mardi 8h/8h30 et le Vendredi 9h /9h30	75€ par trimestre

Si vous êtes intéressés, contactez le comité par mail : comite75@franceparkinson.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un arrêté paru au JO le 3/4/2022, fixe la liste des affections médicales compatibles ou non, avec ou sans aménagements ou restrictions, pour le maintien du permis de conduire. L'arrêté mentionne la maladie de Parkinson. Conséquence, il empêche de conduire, quel que soit le degré d'atteinte par la maladie. Mais il ne précise pas qui peut donner l'avis médical. C'est pourquoi France Parkinson a décidé de s'associer à d'autres associations de patients pour déposer un recours. Celui-ci n'étant pas suspensif, en attendant de connaître les résultats de cette démarche, si vous êtes diagnostiqué de la maladie de Parkinson, nous vous conseillons de prendre avis auprès de votre neurologue ou votre médecin traitant sur la compatibilité de votre état de santé avec la conduite automobile et disposer de cet avis par écrit.

Actuellement nous sommes en attente de la décision du Conseil d'état auquel a été déposé le recours.